

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 43

présenté par
M. Plisson, rapporteur

ARTICLE 15

À l'alinéa 4, substituer aux mots

« de l'infraction définie au »

les mots

« du délit défini au I du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.